



**Evaluation finale de la programmation  
LEADER 2014-2022 et candidature  
pour la programmation 2023-2027**

**Cahier des charges**  
**de consultation des entreprises**

Marché à procédure adaptée (décret ° 2019-1344 du 12 décembre 2019)



# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

## CONTEXTE DE LA MISSION

### INTRODUCTION

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines est porteur depuis 2007 d'un projet de territoire à l'échelle intercommunautaire qui a permis la mobilisation d'outils efficaces pour le développement et l'attractivité du territoire, notamment le programme LEADER. Ainsi, le Pays a été labellisé Groupe d'Action Locale (GAL) sur la période de programmation européenne 2007-2013 et cette labellisation a été renouvelée au titre de la programmation 2014-2022.

La mise en œuvre de la programmation 2014-2022 doit faire l'objet d'une évaluation finale, en complément de l'évaluation intermédiaire déjà réalisée. Ce bilan final orientera le contenu de la stratégie du futur GAL pour la programmation 2023-2027.

En effet, les élus de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ont décidé de travailler à nouveau ensemble à la définition d'un futur GAL et de sa stratégie pour la nouvelle période de programmation 2023-2027 (sous réserve d'une sélection du GAL par la Région Grand Est).

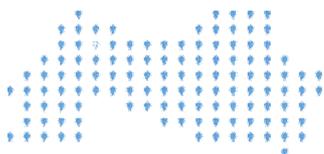
La présente consultation a donc pour objet l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2022, l'accompagnement de l'équipe technique du GAL dans sa démarche de concertation des acteurs du territoire autour de la stratégie à mettre en œuvre pour la programmation LEADER 2023-2027, ainsi que la rédaction de la candidature.

### PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES (SMAS)

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines est porté par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines (SMAS) qui a été créé en 2008 pour élaborer puis mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT approuvé en janvier 2014). Depuis 2018, le Pays est également partenaire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord aux côtés du Pays de Saverne Plaine et Plateau pour le portage du Projet Alimentaire Territorial des Vosges du Nord.

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines a porté un GAL LEADER lors de deux programmations successives, mettant ainsi en lumière la capacité innovatrice de son territoire à travers deux stratégies complémentaires :

- favoriser l'attractivité économique et résidentielle des espaces ruraux du territoire et valoriser les atouts naturels et environnementaux de ces espaces, dans un souci de cohésion sociale et de solidarité urbain/rural (programmation 2007-2013) ;
- construire une image dynamique et créative du territoire basée sur ses ressources et savoir-faire afin de contribuer à la pérennité économique des entreprises et à la création de richesses et d'emplois sur le territoire (programmation 2014-2022).







# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

Le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines comprend deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (à l'ouest) et la Communauté de Communes du Pays de Bitche (à l'est).

Son périmètre correspond globalement aux bassins de vie de Sarralbe, Sarreguemines, Rohrbach-lès-Bitche et Bitche. Il concorde également avec le bassin d'emploi de Sarreguemines, à l'exception de la commune alsacienne de Siltzheim, qui est rattachée au bassin d'emploi de Saverne.



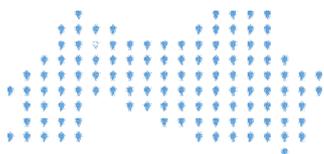
La nature frontalière du territoire tient une place importante dans les pratiques quotidiennes des habitants, et se reflète dans les partenariats institutionnels. Ainsi la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est membre de l'Eurodistrict Sarrebruck Moselle Est et la Communauté de Communes du Pays de Bitche en est partenaire associé.

Le territoire est caractérisé par plusieurs entités : plus urbain à l'Ouest, il reste principalement rural dans ses parties Centre et Est (Pays de Bitche), le Pays de Bitche étant partiellement couvert par le Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord et la biosphère transfrontalière.

## Caractéristiques et enjeux

La population du Pays s'élève à 98 817 habitants<sup>1</sup> répartis sur 84 communes, avec une densité moyenne de 104,80 hab/km<sup>2</sup> (inférieure à la moyenne départementale de 166,9 hab/km<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Source : INSEE, Recensement de la population 2018





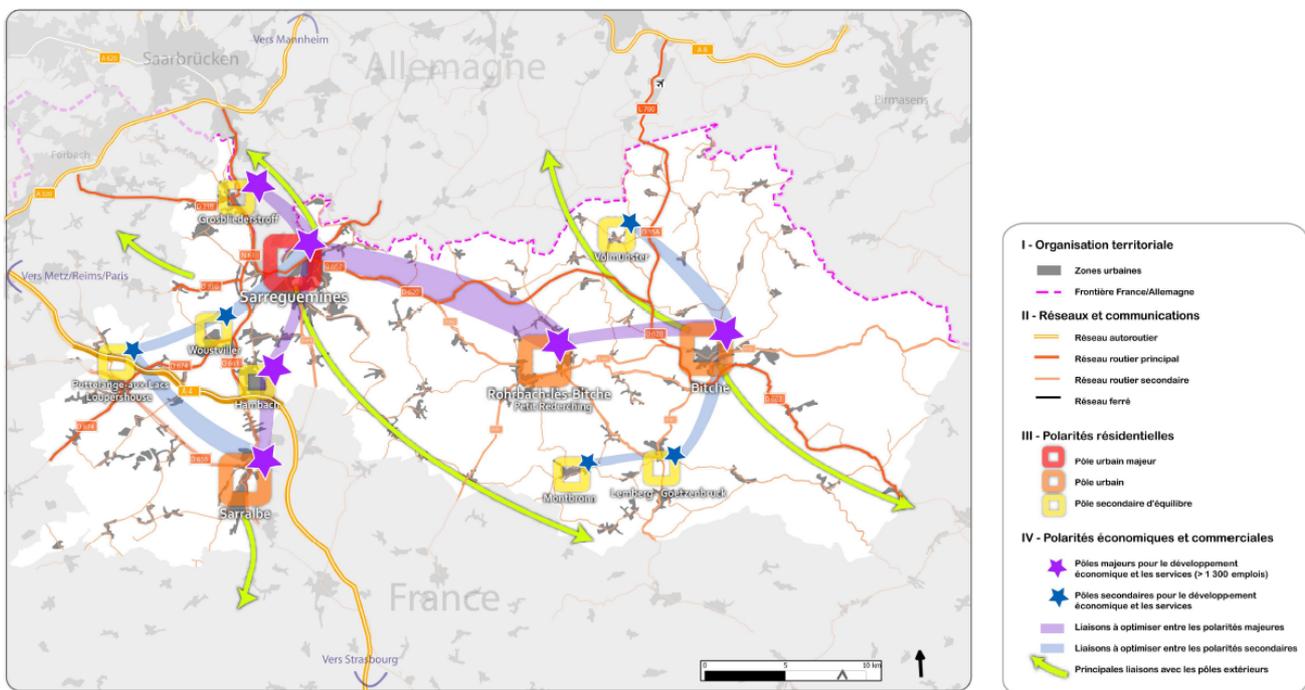
# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

Entre 2008 et 2018, la population totale du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines a diminué de 2,65%. L'évolution démographique est également caractérisée par un vieillissement de la population. Sur cette même période on observe une diminution de 5,62 % des 15-44 ans contre une augmentation de 6,82 % des 60 ans et plus.

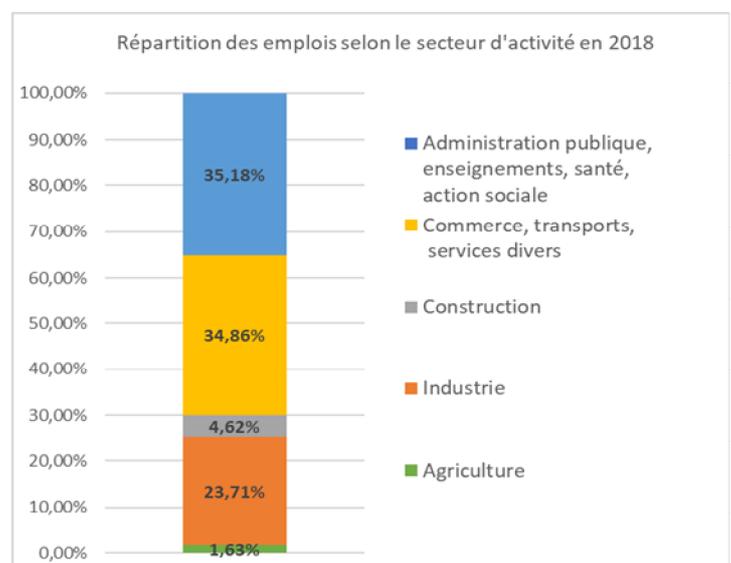
Face au vieillissement de la population et à l'émigration qui s'intensifient, le territoire doit assumer sa transition démographique et proposer une offre adaptée en matière d'équipements et de services pour maintenir les populations jeunes et actives tout en pourvoyant aux besoins des personnes de plus de 75 ans dont la représentation au sein de la population augmente.

Pour reprendre l'armature urbaine inscrite dans le SCoT, on distingue 4 niveaux de pôles urbains sur le territoire. Ces pôles concentrent l'essentiel des services et équipements intermédiaires et supérieurs et sont les principaux pôles d'emplois du territoire.



En 2017, le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines comprenait 35 345 emplois, en légère baisse par rapport à 2012 (-2,57%).

Le territoire est caractérisé par une forte présence du secteur industriel. En 2018, 24% des actifs travaillaient dans l'industrie, même si l'économie locale a su se diversifier avec une représentation majoritaire (70%) du secteur tertiaire au sein des actifs.





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

L'emploi reste un enjeu incontournable pour le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines : il s'agit de maintenir les emplois créés et de stimuler la création d'activités dans une perspective de résilience économique du territoire.

En outre, le territoire est doté de nombreuses richesses patrimoniales issues du passé industriel et artisanal (faïencerie, travail du verre et du cristal, du bois...), d'une histoire mouvementée (vestiges néolithiques et gallo-romains, châteaux forts, Citadelle de Bitche, ligne Maginot...) et d'une grande diversité paysagère (canaux et étangs, paysages champêtres, massifs forestiers au Pays de Bitche, biodiversité remarquable...). Ces nombreux atouts possèdent un réel potentiel touristique à développer de manière qualitative et durable pour faire de l'activité touristique un des moteurs de la transition écologique du territoire.

## Les dynamiques actuelles

A travers l'action des acteurs publics ou privés, on observe plusieurs dynamiques en cours sur le territoire, parmi lesquelles :

- la valorisation des produits locaux, malgré un nombre limité de producteurs en circuits courts,
- la conservation et la mise en lumière du patrimoine naturel et du petit patrimoine rural,
- l'émergence de projets économiques d'ampleur (extension de l'Europôle II de Sarreguemines à Hambach, agrandissement de la zone d'activité de Bitche...),
- le développement des services de santé (aménagement de maisons et pôles de santé, e-médecine...),
- l'accélération de la transition énergétique (dispositifs de rénovation énergétique et opérations d'amélioration de l'habitat, infrastructures de mobilités vertes et douces...).

## CONTENU DE LA MISSION

### OBJET DU MARCHÉ

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines souhaite être accompagné par un cabinet d'études pour mener à bien l'évaluation finale de la programmation LEADER 2014-2022 et pour l'élaboration sa candidature au programme 2023-2027.

La mission d'ingénierie objet du présent marché se décompose de la manière suivante :

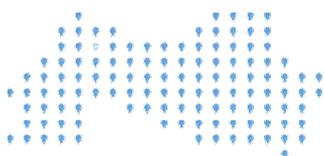
#### ❖ Une tranche ferme :

Pour l'évaluation finale de la programmation 2014-2022, l'appui attendu consistera en :

- L'analyse des données en possession du GAL (bilan quantitatif et qualitatif) ;
- La réalisation d'entretiens qualitatifs avec les personnes ressources (liste à définir avec le GAL) ;
- La rédaction du rapport d'évaluation finale ;
- La restitution devant le Comité de pilotage/ Comité de Programmation (à définir)

#### ❖ Une tranche optionnelle :

Dans le cadre d'une démarche participative sous la forme d'entretiens, animation de groupes de travail, questionnaires...), pour l'élaboration de la candidature 2023-2027, la mission d'ingénierie portera sur :





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

- La réalisation du diagnostic territorial à l'aide des études et des schémas du territoire et des personnes ressources ;
- Sur la base de l'évaluation, définition de la stratégie territoriale dans le cadre d'une démarche partagée avec les acteurs du territoire ;
- La rédaction du dossier de candidature.

## ELEMENTS MIS A DISPOSITION

Lors du démarrage de la mission, le prestataire retenu devra prendre connaissance et intégrer les documents suivants :

- Candidature au programme LEADER 2014-2022 ;
- Fiches actions du programme LEADER 2014-2022 ;
- Evaluation croisée à mi-parcours du programme européen LEADER 2014-2022 (GAL du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines – GAL Vosges du Nord) ;
- Les documents, et notamment le tableau d'indicateurs issus des travaux interGAL sur la méthodologie de l'évaluation finale,
- Evaluation des résultats de l'application du SCoTAS à 6 ans (document du 3 décembre 2019),
- Diagnostic agricole élaboré dans le cadre du PAT (2018 et compléments en 2021),
- Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- Projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération.

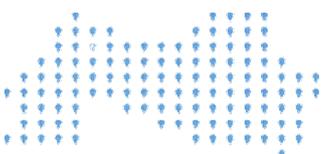
Sur demande du prestataire, des documents complémentaires lui seront communiqués.

## LES ATTENTES DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

En raison du calendrier contraint pour réaliser l'ensemble de la mission, l'évaluation de la programmation 2014-2022 se voudra avant tout synthétique et partagée par les membres du Comité de Programmation.

Afin de garantir l'efficacité de la mise en œuvre de la future stratégie LEADER, le prestataire prendra soin d'appuyer son analyse sur les éléments de diagnostic présents dans les PTRTE et s'assurera de la cohérence de la stratégie LEADER avec celles déployées sur le territoire par ses intercommunalités.

Dans cette perspective, la nouvelle programmation LEADER apparaît déjà aux acteurs du territoire comme un formidable outil d'accélération de la transition écologique du territoire, à mettre en œuvre dans la multitude de ses champs d'application tels que le tourisme durable, les services de proximité et la transition numérique.





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

## PRINCIPES METHODOLOGIQUES ET CALENDRIER

Ce projet sera suivi par l'équipe technique du GAL en étroite collaboration avec les élus du territoire. Par ailleurs, la phase d'évaluation associera le Comité de Programmation actuel à la réflexion.

Tout au long de la mission, le prestataire portera une attention particulière à l'association de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, établissements publics structurants, entreprises, associations...) et en particulier ceux déjà associés aux précédents programmes.

Il veillera ainsi à mettre en place une méthodologie participative afin de :

- Recueillir les constats et les connaissances des acteurs du territoire ;
- Hiérarchiser les enjeux ;
- Proposer une stratégie mobilisatrice et des fiches-actions adaptées aux enjeux locaux.

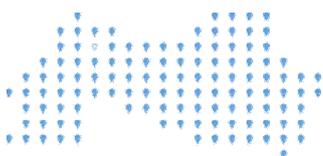
### Calendrier prévisionnel :

<i>Etape</i>	<i>Période</i>
<i>Evaluation (1 mois)</i>	Février-mars 2022
<i>Diagnostic (1 mois)</i>	
<i>Concertation (1 mois)</i>	Avril-mai
<i>Rédaction (2 mois)</i>	Juin-juillet

## LIVRABLES

Le pouvoir adjudicateur entend pouvoir disposer des éléments suivants :

- Compte-rendu de chaque réunion ;
- Document final de candidature LEADER 2023-2027, tel qu'il sera remis à l'Autorité de Gestion comprenant :
  - o Une présentation de la structure porteuse et du GAL ;
  - o Un diagnostic partagé ;
  - o Les enjeux du territoire (atouts/ faiblesses, opportunités/ menaces, analyse AFOM
  - o Le processus d'implication des acteurs ;
  - o Une stratégie locale de développement comprenant une priorité ciblée et déclinée en fiches actions ;
  - o Une maquette financière prévisionnelle pour la durée du programme ;
  - o Le lien avec les autres stratégies départementales, régionales....
  - o Le pilotage du projet.
- Annexes du document final de candidature LEADER 2023-2027 :
  - o Statuts du SMAS ;
  - o Liste des communes et population ;
  - o Synthèse des réunions et ateliers de concertation ;





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

- o Projet de règlement intérieur du Comité de Programmation...

## MODALITES DE LA CONSULTATION

### CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

#### Caractéristiques principales de la procédure suivie

Le marché, objet de la consultation, est passé selon une procédure adaptée régie par les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché, objet de la consultation n'est pas réservé à une catégorie particulière d'opérateurs économiques.

La présentation de variantes libres par le candidat n'est pas autorisée. Les variantes qui seraient présentées ne seraient pas examinées.

#### Tranches optionnelles

Les tranches optionnelles prévues au marché et les prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) imposées sont détaillées ci-dessous :

TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE
Evaluation de la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation transversale efficiente dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2022 sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.	Préparation de la candidature du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines à la programmation LEADER 2023-2027 (diagnostic, formulation d'une stratégie et de fiches-action, démarche de concertation, rédaction de la candidature)

Les candidats devront obligatoirement répondre à la tranche optionnelle, telle qu'elle est décrite dans le présent cahier des charges.

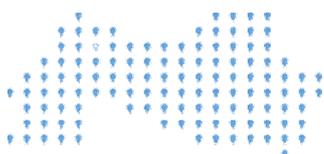
Le jugement de la tranche optionnelle sera effectué au regard des critères pondérés de jugement des offres énoncés et définis dans le présent cahier des charges.

### MODALITES DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

#### Offre groupée

Le présent règlement n'interdit pas aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Un même prestataire ne peut toutefois être mandataire de plus d'un groupement candidat pour un même marché. Et une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

Les candidats sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

La constitution d'un groupement ne peut s'effectuer qu'à l'occasion de la remise des dossiers de candidature. La composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

## **Dossier à remettre par les candidats**

Chaque candidature et chaque offre devra être entièrement rédigée en langue française (loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française). Les prix doivent être présentés en euros.

En cas de groupement ou de sous-traitance, les renseignements d'ordre juridique devront être fournis par chaque cotraitant ou par chaque sous-traitant.

Le dossier de candidature de chaque candidat sera constitué des pièces suivantes :

- une proposition d'accompagnement comprenant la méthodologie suivie pour chaque tranche, un calendrier prévisionnel de réalisation, l'expérience et les compétences techniques mobilisables par le prestataire,
- un devis prévisionnel distinct pour chaque tranche du marché,
- une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier :
  - > qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-6 et le cas échéant L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés - cette déclaration sur l'honneur peut être établie sur document libre ou sur la base du formulaire ministériel DC1,
    - qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L.8272-4, R8272-10 et R8272-11 du code du travail (exclusion temporaire d'un opérateur économique des contrats administratifs, dès lors qu'une infraction pour travail dissimulé, marchandage, prêt de main d'œuvre illicite ou emploi d'étrangers sans titre de travail, non-respect des règles protectrices des travailleurs détachés)
- le cas échéant, une déclaration de sous-traitance ou de groupement.

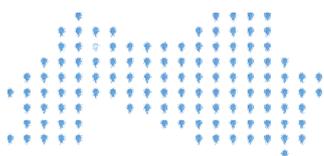
Ce dossier est à transmettre avant **le 26 janvier 2022** à l'adresse suivante :

[estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr](mailto:estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr)

Les candidatures et offres devront être remises obligatoirement par voie électronique.

## **EXAMENS DES CANDIDATURES**

Seules les offres et candidatures complètes seront examinées.





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
<b>Valeur technique de l'offre</b>	
<i>Respect des attentes méthodologiques (concertation, prise en compte des stratégies existantes...)</i>	40%
<i>Compétences techniques mobilisables et expériences similaires</i>	10%
<i>Respect du calendrier contraint</i>	20%
<b>Prix</b>	
<i>Prix</i>	30%

## Négociations

La consultation permet la tenue de négociations. Dans ce cas, le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines se réserve le droit de négocier avec les offres, pour les plus intéressantes d'entre elles. Les offres inappropriées ne pourront être négociées.

La négociation ne pourra porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans le présent cahier des charges. La négociation prendra la forme d'un échange écrit ou d'un entretien complémentaire.

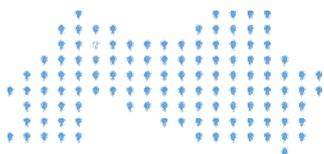
À l'issue de la négociation, les candidats devront remettre leur proposition dans un délai et selon des modalités qui leur seront précisés lors du dernier entretien ou échange de négociation. En cas d'absence de nouvelle offre à l'issue des négociations, la Région Grand Est prendra en considération la première offre déposée.

Le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines analysera et classera les offres, après négociations, selon les critères énoncés dans le présent cahier des charges (critères identiques au jugement initial des offres).

## RESULTATS DE LA CONSULTATION ET ENGAGEMENT

Les résultats de la consultation seront communiqués au début du mois de février par voie dématérialisée à l'ensemble des prestataires ayant déposé une offre.

La tranche ferme pourra dès lors être engagée mais l'engagement de la tranche optionnelle sera conditionné à une réponse favorable de la Région Grand Est à la candidature du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la candidature à la programmation 2023-2027. Cette réponse parviendra également au Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines au début du mois de février.





# SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

P A Y S - L E A D E R - S C O T

**Renseignements complémentaires :**

Estelle SIDOT

Animatrice LEADER

03 87 28 30 59

[estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr](mailto:estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr)

